

COMMISSION ASSAINISSEMENT

12/12/2018

I. AVANCEMENT DES PROJETS

Station d'épuration : Bajonnette, Monfort, Sarrant

Réseaux : Cologne, Sarrant

II. FONCTIONNEMENT DU SERVICE

Assainissement non collectif : contrat

Assainissement collectif : lotissement « Cap Soleil »

III. QUESTIONS DIVERSES

ABRÉVIATIONS

AC : Assainissement Collectif
ANC : Assainissement Non Collectif
CR : Compte Rendu
STEP : Station d'Épuration

I. AVANCEMENT DES PROJETS: Stations d'épuration

10/12/2018 : Réunion avec la Police de l'Eau, l'Agence de l'Eau et le SATESE (Conseil départemental)

Taux d'aides

Agence de l'Eau

- 10% projets pour la réduction des pollutions domestiques situés en milieu urbain
- 30% projets pour la réduction des pollutions domestiques situés en milieu rural
- 50% projets pour la réduction des pollutions domestiques lors de pressions fortes sur des masse d'eau ciblées

Conseil Départemental

- 7,5% pour les projets aidés pas l'Agence de l'Eau

I. AVANCEMENT DES PROJETS: Stations d'épuration

Conditions pour bénéficier des aides de l'Agence de l'eau et du Conseil Départemental :

- Disposer avec la demande d'aide, des conclusions du schéma directeur d'assainissement ou des études justifiant la nécessité des travaux ainsi que leur conception (capacité des ouvrages, niveaux de rejet, devenir des sous-produits d'épuration, etc.) et de celles du zonage d'assainissement après passage en enquête publique et approbation.

- Jusqu'au 1er juillet 2019

→ 1 € hors taxes / m³ minimum (incluant la redevance pour modernisation des réseaux de collecte).

- A partir du 1er juillet 2019

→ 1,5 € hors taxes / m³ minimum (incluant la redevance pour modernisation des réseaux de collecte)

Rq : Si le prix de l'eau est inférieur à 1.75€/m³ HT redevances **incluses les taux maximum d'aide sont minorés de 5 %**

→ les éléments permettant de calculer le prix de l'assainissement collectif HT incluant la redevance modernisation des réseaux de collecte renseignés dans l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA).

→ concernant les collectivités visées par l'art. D. 2224-5 du CGCT, l'ensemble des autres indicateurs obligatoires renseignés dans l'observatoire national des services d'eau et d'assainissement (SISPEA).

I. AVANCEMENT DES PROJETS: Stations d'épuration

Systeme d'assainissement de Bajonnette


- Diagnostic réseau (2018)
 - Inspection caméra : réseau en bon état, pas de casse, pas de flaches
 - Mesures de débits : les arrivées d'eaux parasites ont été identifiées, elles vont être séparées des eaux usées
- Planning prévisionnel (2019)
 - Janvier / février : AVP STEP à faire valider par les financeurs (dimensionnement, process ...) et ouverture des dossiers de demande d'aide
 - Mars : préparation du dossier de consultation des entreprises → délibération
 - Avril : consultation des entreprises
 - Mai : analyse des offres et choix de l'entreprise → délibération
 - Juin : dépôt des dossiers complets de demande d'aide
 - Juillet / aout / septembre : travaux

I. AVANCEMENT DES PROJETS: Stations d'épuration

Etude d'impact de la STEP de Monfort (2017-2018)

- Capacité épuratoire limitée ⇔ process et dimensionnement insuffisants
 - Impact sur le milieu significatif ⇔ dégradation de la masse d'eau
- Nécessité de réhabiliter la STEP à moyen terme avec un taux d'aide maximum

2 alternatives :

- Réhabiliter la STEP actuelle (dégrilleur, étanchéité du génie civil) et compléter le process (1 lit planté de roseaux) →  incertitude sur la qualité du rejet
- Refaire une STEP neuve

Compte rendu (CR) : la commission est favorable à l'étude comparative

I. AVANCEMENT DES PROJETS: Stations d'épuration

Curage de la lagune n°2 de Sarrant

- Printemps 2018 : inondations de la STEP, la lagune 2 s'est entièrement comblée
- Septembre 2018 : analyses des rejets de la STEP et impact sur le milieu récepteur
- Résultats conformes à la réglementation, pas de dégradation de la capacité épuratoire de la STEP
- ⇔ Possibilité de remplacer la lagune 2 par une zone de rejet végétalisé

2019 : pas de curage, surveillance des rejets de la STEP

I. AVANCEMENT DES PROJETS : Réseaux

Extension réseau à Cologne

- 2eme semestre 2018 : relevés topographiques et rencontre avec les autres concessionnaires
- Planning prévisionnel (2019)
 - Janvier : projet et calage avec les autres concessionnaires
 - Février : préparation du dossier de consultation des entreprises
 - délibération
 - Mars - avril : consultation des entreprises, analyse des offres et choix de l'entreprise
 - délibération
 - Mai : travaux

I. AVANCEMENT DES PROJETS : Réseaux

Réhabilitation réseau à Sarrant

- 2eme semestre 2018 :
Expertise terrain → environ 100m de réseau + 20 branchements à refaire

Possibilité d'avoir une maîtrise d'œuvre commune avec la commune si la elle décide de refaire le réseau pluvial (même emprise)

*CR : Le grillage entièrement couché lors des inondations devra être renouvelé. La commission demande à étudier la possibilité de mettre en place un grillage à plus grosse maille.
→ Voir la Station d'eau potable du PIOT à Fleurance qui est en zone inondable : une protection sommaire (fils) a été acceptée*

II. FONCTIONNEMENT DU SERVICE : Assainissement non collectif

Contrat de prestation de service

- Échéance : 31/01/2019
- Dépenses 2018 :
 - ✓ Contrôle bon fonctionnement (236) = 16100 €TTC
 - ✓ Consultation pour les CU (28) = 1300 €TTC
- ⇔ Possibilité de ne pas faire de contrôle de fonctionnement en 2019 et de faire les visite terrain pour les CU en interne
- ⇔ Maintenir le suivi des installations neuves ou réhabilitées et des contrôles dans le cadre de vente par Véolia

CR : la commission est favorable à cette planification. Cela permettra de prendre en compte l'arrêt des aides de l'Agence de l'Eau (information donnée lors de la réunion du 10/12/2018) et de faire les modifications des tarifs afin de ne pas déséquilibrer le budget.

II. FONCTIONNEMENT DU SERVICE : Assainissement non collectif

Conseil communautaire du 03/07/2017

Modifications redevances assain. CCBL [Mode de compatibilité] - Word

Le Président propose au conseil communautaire de modifier les tarifs des redevances d'assainissement pour compenser la baisse progressive des aides de l'Agence de l'Eau.

Aides Agence de l'Eau	2016	2017	2018
Conception ou réhabilitation	155 €	115 €	100 €
Diagnostic ou vérification périodique	23 €	18 €	15 €

Evolution des tarifs de la CCBL

IMPACT SUR LES TARIFS DE LA CCBL

CCBL	2016	2017	2018
contrôle neuf (Conception – réalisation) ANC	200 €	240 €	255€
Contrôle bon fonctionnement ANC	15 €/an	15 €/an	16 €/an
Contrôle dans le cadre d'une vente ANC	100 €	105 €	108 €
Contrôle raccordement asst collectif	150 €	150 €	150 €

Page 1 sur 1 263 mots

Nouveau programme de l'Agence de l'Eau

→ Plus aucune aide pour l'ANC

→ 2018

- Nombre de conformité : 13, soit une aide potentielle de 1300 €
- Nombre de contrôle de vente : 36, soit une aide potentielle de 540 €

II. FONCTIONNEMENT DU SERVICE : Assainissement collectif

Rétrocession du réseau du lotissement « Cap Soleil » à Mauvezin

- 04/05/2015 : la commune de Mauvezin a accepté la rétrocession de la voirie et du réseau du lotissement « Cap Soleil » par le lotisseur
- 29/11/2018 : la commune de Mauvezin demande à la CCBL de prendre en compte la gestion de ce réseau dans le cadre de sa compétence

CR : Les membres de la commissions souhaite que la commune fournisse le plan de récolement. La commission est favorable à la présentation de la demande de la commune lors du prochain conseil communautaire.

III. QUESTIONS DIVERSES

Contrôle dans le cadre de vente

- Cas de contentieux → dans le cas de contrôle en régie, la collectivité est toujours en faute
⇔ Intérêt de la prestation !
 - Situation de la CCBL :
ANC → prestation par Véolia
AC → contrôle très limité fait en interne, mais prestation prévue au bordereau de prix de Véolia
- Possibilité d'imposer un contrôle complet systématique dont le cout sera à la charge du vendeur
⇔ Règlement de service

CR : la commission est favorable au contrôle ANC et AC systématique dans le cadre d'une vente avec une refacturation au vendeur

III. QUESTIONS DIVERSES

Tabouret de raccordement

- L'entretien et le renouvellement est à la charge du bénéficiaire

III. QUESTIONS DIVERSES

CR : Cas des travaux de raccordement sur le réseau d'assainissement collectif

- *Aujourd'hui, n'importe quel entreprise peut intervenir ⇔ aucune contrôle, travaux non conforme, dégradation des réseaux*
- *3 possibilités :*
 - *Lancer une consultation pour imposer une entreprise spécifique pour la réalisation des branchement sur le réseau AC → couts élevés pour les usagers en raison du faible nombre de branchement à réaliser et de l'étendue du territoire*
 - *Faire des contrôles systématiques par les agents de la CCBL lors de travaux → problème de disponibilité ds agents et problèmes de compétences*
 - *Faire des contrôles systématiques lors de travaux, réalisés par un prestataire → intégration d'un prix dans le bordereau ANC/AC*

La commission est favorable à la 3eme solution.

→ Révision du règlement !!

III. QUESTIONS DIVERSES

CR : STEP de l'Isle Bouzon

- *La commune de l'Isle Bouzon paie l'électricité de la STEP.*
- *La commission est favorable à la signature d'une convention avec la commune pour la refacturation de l'électricité, basée sur les valeur d'un compteur divisionnaire déjà en place (payé par la CCBL)*
- ↔ *délibération au prochain conseil communautaire*